

# CODES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Dans le but d'améliorer la formation obligatoire en éthique et en déontologie des élus, et dans le but de favoriser la mise à jour des connaissances en la matière, le projet de loi numéro 49 vient apporter des modifications à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Ainsi, il est maintenant exigé que tous les élus suivent une formation sur l'éthique et la déontologie, dans les six mois suivants le début de chacun de leurs mandats, plutôt qu'une seule fois lors de leur premier mandat.

De plus, la municipalité a maintenant l'obligation de tenir à jour, sur son site Internet, la liste des élus ayant suivi la formation.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2022, voici la liste des élus de Saint-Rosaire ayant suivi cette formation :

- Madame Alexandra Champagne, conseillère au poste no 6  
Formation : FQM – Formation en éthique et en déontologie à l'intention des élus municipaux
- Monsieur Frédéric Champagne, conseiller au poste no 5  
Formation : FQM – Formation en éthique et en déontologie à l'intention des élus municipaux
- Madame Cynthia St-Pierre, conseillère au poste no 2  
Formation : FQM – Formation en éthique et en déontologie à l'intention des élus municipaux
- Monsieur Jean-Philippe Bouffard, conseiller au poste no 3  
Formation : FQM – Formation en éthique et en déontologie à l'intention des élus municipaux
- Monsieur Jean-François Boivin, conseiller au poste no 4  
Formation : FQM – Formation en éthique et en déontologie à l'intention des élus municipaux